

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2020-127

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du lundi 30 novembre 2020

L'an deux mille vingt le 30 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Autorisation de lancement du
marché de travaux concernant
le réservoir du Haut de Craye**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 novembre 2020

Procuration : Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Était absente excusée : Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune de Bourbonne les Bains a fait effectuer une étude par le Service Départemental d'Assistance Technique (SDAT) de la Haute Marne concernant les dégradations du réservoir sur tour d'une contenance de 350 m³ situé chemin de Craye.

Il en ressort qu'il apparaît nécessaire de prévoir des travaux concernant l'étanchéité de la cuve de stockage et de la coupole afin de permettre à l'ouvrage de reprendre sa fonction.

Les services du Conseil Départemental assistent la Commune pour ce dossier dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le recrutement de prestataires et le suivi technique et administratif des travaux.

Afin de recruter les prestataires susceptibles d'effectuer les travaux, il convient de passer un marché public sous la forme de MAPA (marché à procédure Adaptée).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/7 portant délégation du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L 2122-22-4 du CGCT afin de lui permettre de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

ATTENDU que le budget 2021 n'est pas approuvé, et que, de ce fait, le Maire ne peut user de sa délégation,

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché pour les travaux du réservoir du Haut de Craye (350 m³).

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à lancer un marché à procédure adaptée pour les travaux du réservoir du Haut de Craye,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'attribution du marché de travaux,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution du marché, y compris les éventuels avenants,
- Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer un marché à procédure adaptée pour les travaux du réservoir du Haut de Craye,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'attribution du marché de travaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution du marché, y compris les éventuels avenants,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 4 décembre 2020



Monsieur André NOIROT